

REPORT DES JOURNÉES NATIONALES DE RÉFLEXION POLITIQUE

Des perspectives heureuses pour le dialogue

SUITE AUX DIFFÉRENTES RENCONTRES QU'IL A EUES AVEC LES DIFFÉRENTES FORCES POLITIQUES DU PAYS, DEPUIS LUNDI, LE CHEF DE L'ÉTAT, BONI YAYI, A DÉCIDÉ DE REPOUSSER À UNE DATE ULTÉRIEURE LA TENUE DES JOURNÉES DE DIALOGUE POLITIQUE, INITIALEMENT PRÉVUES POUR LES 27 ET 28 NOVEMBRE PROCHAINS. LE GOUVERNEMENT SE DONNE AINSI PLUS DE CHANCES DE DÉBOUCHER À TERME SUR DES RÉSULTATS CONCLUANTS.

APOLLINAIRE KOUTON

Le gouvernement ne s'est pas contenté seulement de repousser la date qu'il a retenue pour la tenue de ces journées de dialogue. Il a également créé un comité paritaire pour réfléchir aux modalités pouvant permettre à ces rencontres de se tenir dans des conditions acceptables.

En procédant ainsi, le chef de l'Etat a fait preuve d'un sens élevé de l'écoute et de grande ouverture d'esprit. L'opinion publique est devenue très attentive, depuis quelques jours, avec le ballet incessant des leaders politiques à la présidence de la République et attendait une décision de sagesse. Elle est venue hier d'un conseil de ministres extraordinaire. Par ailleurs, Boni Yayi a reçu presque tous les leaders politiques réunis au sein des trois regroupements qui exigeaient depuis des mois des contacts directs et global

avec le pouvoir, à savoir: le G 13, le G4 et Force Clé. Mathieu Kérékou, Bruno Amoussou, Nicéphore Soglo, Adrien Houngbédji, Issa Salifou, Lazare Sèhouéto, Eric Houndété et autres membres de cette coalition se sont entretenus avec lui. Cela montre à quel point le chef de l'Etat tient à normaliser ses rapports avec la classe politique, en particulier avec les partis représentés à l'Assemblée nationale.

Rien en réalité ne l'y obligeait puisqu'il est élu en mars 2006 pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. On peut donc louer un tel recul, signe d'une prise de conscience du problème politique qui se pose et de la nécessité de tendre la main à toutes les forces politiques, y compris la Fcbe, pour créer les conditions de l'organisation et du renforcement de la volonté, manifestée de par et d'autre, pour le règlement de la crise politique. Boni Yayi ne pou-

vait donc pas rester longtemps indifférent aux nombreux signaux qui lui sont envoyés depuis quelques mois avec insistance et qui sont paralysants parce qu'ils distraient des tâches essentielles de développement. Aucun dirigeant responsable, surtout au plus haut niveau de l'Etat, ne peut rester indifférent à cette situation qui crée des tensions inutiles

La franchise avant tout

En tendant la main à ses contradicteurs - puisque bon nombre d'entre eux se déclarent encore mouvanciers - le chef de l'Etat, en même temps qu'il ouvre un nouvel horizon, prend l'opinion publique à témoin que ses actions sont toujours en harmonie avec l'option qu'il a faite de gouverner en faisant appel constamment aux autres forces politiques quelle que soit leur obédience.

Il reste que la classe politique,

dans son ensemble, a le devoir de renvoyer l'ascenseur dans la franchise en mettant une partie des réflexions de Bohicon, des 28 et 29 novembre, au service des sujets de préoccupations majeures pouvant être discutés au cours des journées de dialogue projetées par le gouvernement. Le G4, G13 et Force clé pourraient bien saisir cette occasion pour définir la plateforme utile de discussion pour les journées nationales de dialogue. C'est à cette

condition qu'ils ne donneront pas l'impression en définitive d'avoir trouvé dans les travaux de Bohicon un véritable prétexte pour fuir très élégamment les journées nationales de dialogue politique initiées par le gouvernement. En tout cas, c'est l'occasion indiquée pour le pouvoir comme pour la coalition G4, G13 et Force clé de saisir cette opportunité franche ouverte par le chef de l'Etat pour aller résoudre avec le dégel et la concorde.

VICISSITUDES DANS L'OBTENTION DU VISA POUR LA FRANCE

L'Ambassade de France rassure

LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU VISA FRANÇAIS NE SONT PAS AUSSI RÉDHIBITOIRES QUE PEUVENT LE LAISSER SUPPOSER LES LONGUES FILES D'ATTENTE DE DEMANDEURS DEVANT LE CONSULAT. C'EST L'UN DES MESSAGES-CLÉS LIVRÉS HIER À LA PRESSE PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU BÉNIN, HÉRVÉ BESANCENOT EN COMPAGNIE DU CONSUL, MARCEL CHAVOZ.

HUGUES A. AHOUNOU

Pour les deux diplomates il s'agit surtout de jouer la transparence, chiffres à l'appui, pour dissiper les craintes et autres idées reçues dans une opinion qui ne se focalise bien souvent que sur les rejets de dossiers. Ainsi, si le sujet de l'immigration constitue aujourd'hui une préoccupation majeure, il n'en demeure pas moins que la vocation première des services du consulat reste de satisfaire les diverses demandes... mais dans le respect des règles. Et c'est là où le bât blesse. Pourtant les chiffres que révèlent les deux hommes sont probants. Tenez, 4575 visas apposés en 2006, 6340 en 2007 et 6700 en 2008. C'est une évolution croissante qui signe un taux d'accroissement de 5,6%.

Les diplomates assurent que sur vingt demandes de visas au consulat de France, 17 sont satisfaites (85% des cas). Alors quelle est la source des nombreuses frustrations ? On retient que dans la plupart des cas, les rejets sont dus à des dossiers incohérents ou présentant des pièces qui ne sont pas à jour. Autre précaution à prendre à compte par les usagers pour maximiser leurs chances, prendre le soin de déposer son dossier au moins trois mois

avant la date du voyage. Le consul révèle que c'est généralement aux mois de Juin, Juillet et Septembre que les demandes atteignent leur pic, vacances puis imminence de la rentrée obligent.

La dernière partie de la rencontre sera consacrée à la carte « compétences et talents », une des grandes innovations de la loi du 24 juillet 2006. Marcel Chaboz indique qu'elle dote la France d'un titre de séjour attractif, destiné à susciter des vocations chez les étrangers les plus compétents et les plus talentueux. Elle leur offre en effet la possibilité de s'installer en France avec leur famille pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, au lieu d'un an. Le titulaire de la carte de séjour « compétences et talents » doit apporter son concours à une action de coopération ou d'investissement économique c'est-à-dire qu'il doit être susceptible de participer au développement économique ou au rayonnement (intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif) de la France et du pays dont il a la nationalité. Il est tenu compte du respect de cette obligation lors du renouvellement de la carte. Au Bénin, les trois premières cartes seront décernées le 05 Décembre prochain.

DROITS DES CONSOMMATEURS ET GOUVERNANCE LOCALE

Alcrer et la Ldcb, ensemble pour une meilleure vulgarisation du consumérisme

LA LIGUE POUR LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR AU BÉNIN (LDCB) ET L'ONG ALCRER ONT PROCÉDÉ HIER, À L'INFOSEC DE COTONOU, AU LANCEMENT D'UN PROJET. INTITULÉ « MIEUX PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET PROMOUVOIR UNE BONNE GOUVERNANCE LOCALE AU BÉNIN », CE PROJET A REÇU UN SOUTIEN FINANCIER DE L'UNION EUROPÉENNE, À TRAVERS NOTAMMENT LE PROGRAMME OSCAR (ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE APPUYÉES ET RENFORCÉES)

DIX NASSIROU

« Donner aux consommateurs les moyens d'être critiques, responsables pour préserver leur santé et leur économie et obtenir réparation des préjudices subis ». Procéder à la vulgarisation de la loi portant protection du consommateur en République du Bénin. Ainsi se résument quelques uns des objectifs visés par ce projet qui intervient dans un contexte où les problèmes de consommation prennent une proportion, de plus en plus, inquiétante au Bénin.

Initiative de la Ldcb en partenariat avec l'Ong Alcrer, ce projet prévoit entre autres activités la mise en place de conseils départementaux de la consommation. Au nombre de six, suivant l'ancien découpage départemental,

ces conseils permettront, selon les initiateurs, de rendre les consommateurs plus critiques et plus responsables dans les choix qu'ils font en ce qui concerne les biens et les services. Ainsi, les consommateurs seront désormais « mieux protégés et mieux défendus » par rapport à la violation de leurs droits et à la protection de leurs intérêts.

« Ensemble, on est plus fort », exprime Martin Assogba, de l'Ong Alcrer pour qui, il est plus que jamais temps que les organisations de la société civile se donnent la main pour des actions efficaces sur le terrain. Se prévalant de la notoriété des deux associations partenaires, le représentant du programme Oscar, Euloge Akplogan-Djibodé, n'a aucun doute quant à la réussite du Projet. Le président de la Ldcb, Romain

A. Houehou, a jugé favorable le cadre juridique de protection des droits du consommateur au Bénin. « Sans une loi nationale qui protège les consommateurs, nous ne pouvons faire efficacement notre travail... », affirme-t-il tout en reconnaissant que ce cap est désormais franchi. C'est d'ailleurs pour cela, qu'il a été prévu au chapitre des activités inscrites au projet, la réalisation d'une plaquette sur cette loi portant protection du consommateur en république du Bénin.

A terme, ce projet devra faire des consommateurs béninois, des personnes plus averties et de plus en plus critiques dans le choix de leurs biens et services. Faute de quoi, le marché fonctionnera toujours selon ses propres règles, et l'économie nationale souffrira davantage.